

La réussite aux concours de recrutement des enseignants du secteur public selon le profil des candidats

Capes, Capet, Capeps

Eva Baradji, Hugues Faucon

Série études

Document de travail n° 2026-E07
Mars 2026

La réussite aux concours de recrutement des enseignants du secteur public selon le profil des candidats

Capes, Capet, Capeps

Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

61-65, rue Dutot
75732 Paris Cedex 15

Directrice de la publication
Magda Tomasini

Auteurs
Eva Baradji, Hugues Faucon

e-ISSN 2779-3532

SOMMAIRE



➤ Résumé	6
➤ Introduction.....	7
➤ Présentation des données mobilisées.....	8
Sources.....	8
Champ.....	8
➤ Candidats à la voie externe uniquement.....	9
Profil des inscrits aux Capes, Capet ou Capeps	9
Une sur-représentation des femmes à l'exception des disciplines scientifiques et de l'EPS.....	9
Les candidats sont moins fréquemment des enfants de cadres que dans la population de référence.....	11
Réussite à chaque étape du processus de sélection selon le profil des candidats.....	13
Au Capeps, neuf inscrits sur dix sont présents aux concours contre quatre sur dix au Capet.....	13
Au Capes, les jeunes, les étudiants se présentent plus souvent et réussissent mieux.....	14
Au Capes, les candidats issus de familles de cadres réussissent mieux, les immigrés de nationalité européenne se présentent moins aux épreuves écrites et les réussissent moins.....	15
Au Capet, les jeunes réussissent mieux, les immigrés de nationalité européenne moins.....	17
Pas de différences de réussite au Capeps selon l'origine géographique ou sociale.....	20
➤ Candidats à la voie interne	24
Les enseignants représentent près de neuf candidats inscrits sur dix.....	24
Des candidats moins souvent enfants de cadres et plus souvent immigrés de nationalité européenne que dans la voie externe	24
L'âge et la situation professionnelle sont les caractéristiques les plus liées à la réussite à chaque étape des concours internes	25
➤ Candidats au troisième concours	27
Des inscrits plus âgés que dans les autres voies, le plus souvent en reconversion.....	27
Pas de lien entre les caractéristiques socio-démographiques et le fait d'être admis.	28
➤ Annexes	30
➤ Bibliographie.....	41

↳ Résumé

Le Capes (enseignement général), le Capet (enseignement technologique) et le Capeps (éducation physique et sportive) sont des concours de recrutement visant à former des professeurs certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) dans le second degré du secteur public, principalement dans les collèges. Il existe trois voies d'accès à ces concours : la voie externe (67 % des candidats inscrits en 2024), la voie interne (24 %) et le troisième concours (9 %).

Quelles sont les caractéristiques de ces inscrits ? Comment évoluent ces profils dans les phases d'admissibilité et d'admission des concours ? Cette étude mobilise l'enquête Concours, réalisée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en 2024, pour répondre à ces questions.

Parmi les candidats au Capes, au Capet ou au Capeps inscrits seulement dans la voie externe, les femmes sont majoritaires à l'exception des disciplines scientifiques ou du Capeps. Elles représentent plus de sept inscrits sur dix dans les langues vivantes ou dans les disciplines artistiques contre quatre inscrits sur dix dans les disciplines scientifiques et trois sur dix au Capeps. Les candidats au Capes ou au Capet sont plus fréquemment inscrits en parallèle à l'agrégation que les candidates.

L'origine sociale de ces candidats est moins favorisée que celle de l'ensemble des diplômés d'un bac+5 respectant les conditions d'inscription aux concours externes en France (population de référence) : 23 % des candidats au Capes et au Capeps, 18 % des candidats au Capet sont des enfants de cadres contre 32 % de l'ensemble des bac+5. A l'inverse, ces candidats sont plus fréquemment des enfants d'ouvriers ou d'employés. Les immigrés de nationalité européenne représentent 13 % des candidats inscrits à la voie externe du Capes contre 9 % dans la population de référence. Ils représentent 28 % des candidats dans les langues et 13 % dans les disciplines scientifiques contre 7 % dans les disciplines artistiques et littéraires.

Tous les candidats inscrits ne se présentent pas aux épreuves écrites. La déperdition entre ces deux étapes des concours est particulièrement faible au Capeps : 86 % des inscrits à la voie externe participent effectivement aux épreuves écrites du concours. À l'inverse elle est la plus forte au Capet avec 39 % des inscrits qui se présentent. En revanche, parmi les présents, les taux de réussite sont proches : trois présents sur dix sont admis. L'âge et la situation professionnelle sont particulièrement liés à la réussite aux concours externes. Les jeunes candidats, les étudiants sont plus souvent présents aux épreuves et les réussissent mieux. Les enfants de cadres réussissent plus souvent au Capes mais ce n'est pas le cas pour le Capet et le Capeps. Les candidats inscrits également à l'agrégation sont plus souvent admissibles dans tous les concours.

Les candidats inscrits à la voie interne sont plus âgés que ceux inscrits à l'externe : la moitié d'entre eux a plus de 40 ans contre deux sur dix pour l'externe. Les enseignants représentent neuf candidats à la voie interne sur dix. L'origine sociale des candidats à la voie interne est moins favorisée que celle des candidats à l'externe : 16 % d'enfants de cadres contre 23 % à l'externe. 50 % des candidats sont des enfants d'ouvriers ou d'employés contre 44 % à l'externe. 18 % des candidats à l'interne sont immigrés de nationalité européenne contre 12 % à l'externe. Comme pour l'externe, plus les candidats sont jeunes plus ils réussissent à chaque étape des concours internes. La catégorie socio-professionnelle des parents joue peu en revanche.

Les candidats inscrits au troisième concours sont plus âgés que ceux des autres voies. Sept candidats sur dix ont plus de 40 ans. Les enseignants représentent un tiers des inscrits contre neuf dixièmes à l'interne. La réussite aux troisièmes concours a moins de liens avec les caractéristiques des candidats que dans les autres voies.

↳ Introduction

Le Capes (enseignement général), le Capet (enseignement technologique) et le Capeps (éducation physique et sportive) sont des concours de recrutement visant à former des professeurs certifiés ou professeurs d'éducation physique et sportive (PEPS) dans le second degré du secteur public, principalement dans les collèges. Il existe trois voies d'accès à ces concours : la voie externe, le troisième concours et la voie interne. Dans chacune de ces voies, les concours sont organisés en différentes sections disciplinaires (**ENCADRÉ 1**).

Les profils des candidats et leur réussite font déjà l'objet de plusieurs publications à la DEPP à partir de la « bases de données sur les concours », source de référence sur l'ensemble des concours organisés par le ministère chargé de l'éducation nationale. En particulier, la *Note d'information* n° 26.08 « Profil des admis aux concours enseignants 2024 » détaille les caractéristiques des candidats aux concours enseignants de la session 2024 selon leur sexe, leur âge ou leur origine professionnelle. Des informations complémentaires sur le nombre de postes offerts, d'inscrits, présents, admissibles sont également disponibles dans le chapitre dédié aux concours du *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire*. Ce document de travail mobilise une source complémentaire : l'enquête *Concours*, réalisée par la Direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) en 2024, qui fournit des informations inédites, notamment sur l'origine sociale et migratoire des candidats (voir la présentation des données mobilisées). Elle permet également d'observer les écarts de réussite selon ces caractéristiques à chaque étape du processus de sélection (inscription, présentation aux épreuves écrites, admissibilité, admission).

ENCADRÉ 1 Capes, Capet et Capeps

Capes (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré) : concours permettant de recruter des professeurs certifiés dans les disciplines générales enseignées au collège et au lycée.

Sections : arts plastiques, documentation, éducation musicale et chant choral, histoire-géographie, langue corse, langues régionales, langues vivantes étrangères, langue des signes française, langues kanak, lettres, mathématiques, numérique et sciences informatiques, philosophie, physique-chimie, sciences économiques et sociales, sciences de la vie et de la Terre, tahitien.

Capet (Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technologique) : concours destiné au recrutement des professeurs certifiés dans les disciplines technologiques enseignées au collège et au lycée.

Sections : biotechnologies, coiffure, design et métiers d'art, économie et gestion, esthétique-cosmétique, hôtellerie-restauration, industries graphiques, informatique, sécurité et management des systèmes d'information, sciences industrielles de l'ingénieur, sciences et techniques médico-sociales.

Capeps (Certificat d'aptitude au professorat d'éducation physique et sportive) : concours destiné au recrutement des enseignants d'EPS dans les collèges et lycées.

À des fins de simplification, les différentes sections et options seront regroupées selon les grandes familles disciplinaires suivantes : disciplines scientifiques, disciplines littéraires et sciences humaines, disciplines artistiques et langues pour le Capes, disciplines professionnelles pour le Capet et EPS pour le Capeps.

Les voies d'accès aux concours

Il existe trois voies d'accès à ces concours : la voie externe, la voie externe spéciale (ou « troisième concours ») et la voie interne. Le Capes et le Capet sont organisés en plusieurs sections, ou disciplines, listées ci-dessus. Toutes les sections et options ne sont pas ouvertes chaque année. Une liste annuelle indique les sections disponibles pour chaque session.

Quelle que soit la voie d'accès, les candidats doivent remplir les conditions requises pour pouvoir être fonctionnaires : être de nationalité française ou ressortissant d'un pays membre de l'espace économique européen, d'Andorre, de Monaco ou de la Suisse, disposer de ses droits civiques, ne pas avoir eu de condamnation incompatible avec les

fonctions exercées. Ils ne doivent pas dépasser l'âge légal de départ à la retraite au moment de la titularisation (après accomplissement du stage d'un an).

Certaines conditions d'inscription varient ensuite selon la voie d'accès :

- En 2024, le concours externe s'adresse aux candidats possédant au minimum un diplôme de master, ou équivalent ;
- Le troisième concours est réservé aux candidats ayant exercé une activité professionnelle pendant cinq années dans le cadre de contrats de droit privé ;
- Enfin, le concours interne est ouvert aux fonctionnaires et/ou à certains agents non titulaires qui ont accompli trois années de services publics et qui détiennent un diplôme de licence ou équivalent.

Les épreuves

Pour les trois voies d'accès, les concours se composent d'épreuves écrites d'admissibilité ainsi que d'épreuves orales d'admission, dont le nombre, la nature et les coefficients diffèrent selon les sections.

↳ Présentation des données mobilisées

Sources

Les données mobilisées sont issues du dispositif « Base Concours » géré par la sous-direction des études, des statistiques et des systèmes d'information (SDessi) de la DGAFP. Ce dispositif vise à mieux appréhender la diversité et le processus de sélection des candidats aux concours de la fonction publique. Ainsi, des statistiques et des études sur l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique peuvent être réalisées.

Ce dispositif regroupe des données issues de deux sources :

1. La **Base Administrative Concours (BAC)** qui contient l'ensemble des informations individuelles de tous les candidats inscrits aux différents concours de la fonction publique saisies lors de l'inscription, ainsi qu'à chaque étape du concours ;
2. L'**Enquête Concours** qui interroge l'ensemble des candidats inscrits aux concours ciblés par l'enquête, soit les inscrits aux concours enseignants du second degré pour l'édition 2024, dont les Capes, Capet et Capeps étudiés ici. Cette enquête, réalisée par internet uniquement, a eu lieu entre février et mars 2024, et apporte des informations complémentaires telles que la situation familiale ou les origines sociale et géographique des candidats. Les thématiques abordées dans le questionnaire ont été fixées par l'article 5 du décret 2018-114 du 16 février 2018. Cette enquête a obtenu le label d'intérêt général et de qualité statistique du Cnis (Conseil national de l'information statistique), avec obligation de réponse (arrêté du 20 février 2023). L'enquête auprès des candidats inscrits à la session 2024 des concours du Capes, Capet et Capeps, a obtenu un taux de réponse de 59 %. Des redressements ont été effectués pour corriger la non-réponse.

Champ

L'étude porte sur un champ particulier par rapport aux publications habituelles sur les concours de la Depp. Il s'agit des candidats inscrits aux concours du Capes, Capet et Capeps du secteur public en 2024. Les Capes à affectation locale de Mayotte et Guyane ne sont notamment pas inclus dans le champ. Les données se rapportent aux inscriptions et non aux candidats. Un candidat sera compté autant de fois qu'il a d'inscriptions. En effet, un candidat a la possibilité de se présenter à plusieurs sections ou options au sein d'une même voie d'accès, mais aussi de candidater dans différentes voies. En 2024, 67 % des candidats sont inscrits dans la voie externe, 24 % dans la voie interne et 9 % au troisième concours. Les conditions d'inscription à la voie interne et au troisième concours sont plus restrictives que celles de la voie externe (**ENCADRÉ 1**). Beaucoup des candidats de ces deux voies choisissent donc de s'inscrire en parallèle à la voie externe, afin de multiplier leurs chances de

réussite. Ainsi, parmi les candidats de la voie externe, 12 % sont également inscrits dans une autre voie, tandis que 88 % ont candidaté uniquement en externe. Par ailleurs, 7 % des candidatures de la voie externe sont issues de candidats inscrits à plusieurs disciplines. Parmi les candidats inscrits seulement à l'externe, 18 % sont également inscrits à l'agrégation. C'est le cas de 8 % des candidats par la voie interne et 6 % pour le troisième concours.

Les résultats présentés dans ce document de travail portent principalement sur les candidats de la voie externe non-inscrits en parallèle à une autre voie d'accès. Ce choix permet d'éviter de comptabiliser plusieurs fois les candidats s'étant présentés via plusieurs voies : un candidat admis à la voie interne ne sera pas considéré comme non admis à la voie externe. Une partie de l'analyse est consacrée aux candidats des autres voies de concours. En 2024, 24 100 inscriptions dans la voie externe uniquement sont retenues : 18 300 pour le Capes, 3 000 pour le Capet et 2 900 pour le Capeps (**TABLEAU 1 •**). Les résultats seront comparés à ceux de l'agrégation publiés par la Sdessi de la DGAFP (voir Bibliographie).

➤ Candidats à la voie externe uniquement

Profil des inscrits aux Capes, Capet ou Capeps

Une sur-représentation des femmes à l'exception des disciplines scientifiques et de l'EPS

Les femmes représentent 55 % des inscrits au Capes et 56 % au Capet contre 52 % de la population de référence, c'est-à-dire de l'ensemble des personnes qui respectent les conditions d'inscription aux concours externes en France (**ENCADRÉ 2** et **TABLEAU 1 •**). Parmi les inscrits au Capes, la répartition par sexe varie en fonction des disciplines : les femmes sont largement majoritaires dans les langues vivantes (74 %), les disciplines artistiques (71 %). À l'inverse, les filières scientifiques comptent une proportion plus élevée d'hommes (59 %). De même, les hommes sont surreprésentés parmi les inscrits au Capeps : sept inscrits sur dix sont des hommes.

Pour comparaison, les inscrits à l'agrégation sont majoritairement des hommes (voir Point stat « La réussite aux concours de l'agrégation selon le profil des candidats », juin 2025). Néanmoins, par groupe de disciplines du Capes, on retrouve des résultats proches entre les deux concours, à l'exception des disciplines scientifiques. Dans les disciplines scientifiques, les hommes représentent 67 % des inscrits à l'agrégation à la voie externe, contre 59 % au Capes. Si on se restreint aux inscrits au Capes externe dans les disciplines scientifiques qui ne sont pas inscrits à l'agrégation (voir **ENCADRÉ 3**), la part d'hommes descend à 55 % (voir **TABLEAU 25 •** en annexe). L'écart avec l'agrégation est donc plus marqué.

Les candidats du Capet se distinguent par un âge plus élevé : 37,6 ans en moyenne, et 72 % ont 30 ans ou plus. 14 % d'entre eux sont étudiants au moment de passer le concours. Ils sont ainsi plus souvent en couple (six fois sur dix) ou avec des enfants de moins de 7 ans (trois fois sur dix - voir **TABLEAU 17 •** en annexe). À l'inverse, le Capeps se caractérise par une forte présence de jeunes candidats : 25,2 ans en moyenne, 62 % ont moins de 25 ans, 33 % entre 25 et 30 ans. Les inscrits au Capeps sont très majoritairement des étudiants. Un quart sont en couple et 3 % ont des jeunes enfants. Au Capes, plus de la moitié des candidats inscrits a moins de 30 ans (24 % moins de 25 ans et 35 % entre 25 et 29 ans) et quatre sur dix sont étudiants. Ceux des disciplines scientifiques sont légèrement plus âgés : 32,9 ans en moyenne, contre 31,7 ans toutes disciplines du Capes confondues, et un sur dix a 50 ans ou plus. Les candidats dans les disciplines scientifiques et artistiques sont moins souvent étudiants (un tiers) que ceux des disciplines littéraires, sciences humaines et langues (environ 40 %).

TABLEAU 1 • Sexe, âge et situation professionnelle des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capest, dans la voie externe seulement, en 2024 (en %)

	Capes					Capet	Capeps	Population de référence	Agrégation
	Toutes disciplines confondues	Disciplines artistiques	Disciplines littéraires et sciences humaines	Langues	Disciplines scientifiques				
Sexe									
Femmes	55	71	53	74	41	56	32	52	47
Hommes	45	29	47	26	59	44	68	48	53
Âge au 31 décembre 2024									
Moins de 25 ans	24	22	25	25	22	8	62	3	19
25 à 29 ans	35	37	38	33	31	21	33	17	36
30 à 39 ans	21	23	20	21	21	30	3	35	23
40 à 49 ans	13	13	11	14	15	28	1	24	13
50 ans ou plus	7	5	5	7	10	14	-	21	9
Âge moyen (en années)	32	32	31	32	33	37	25		
Situation professionnelle									
Etudiants	37	32	40	38	32	14	63		29
Enseignants	27	28	26	30	25	38	29		48
Autres	37	39	34	32	44	48	8		23
Effectifs	18 285	945	7 976	4 097	5 267	2 864	2 987	5 076 260	12 670

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, 24 % des candidats inscrits au Capes, dans la voie externe uniquement, ont moins de 25 ans.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

ENCADRÉ 2 Définitions

Population de référence : personnes résidant en France dans un logement ordinaire (champ de l'enquête Emploi), âgées de moins de 60 ans et qui respectent les conditions d'inscription aux concours externes du Capes, du Capet, et du Capeps, à savoir les personnes disposant de la nationalité française ou de celle d'un pays appartenant à l'Espace économique européen et d'un diplôme de niveau bac +5 minimum, en 2024.

Ascendance migratoire : la connaissance du lieu et la nationalité de naissance du candidat et de ses parents permettent de déterminer si le candidat est immigré, s'il a des parents immigrés (descendant d'immigré) ou s'il est « sans ascendance migratoire » (donc une personne qui n'a pas de parents immigrés et qui n'est pas immigrée). Dans cette étude, les descendants d'immigrés incluent les descendants d'immigrés qui ne sont pas de nationalité européenne.

Immigré de nationalité européenne : personne née étrangère à l'étranger, de la nationalité d'un pays de l'espace économique européen (EEE) à l'étranger.

Parents dans la fonction publique : l'emploi concerné est celui des parents au moment de l'enquête ou, si le candidat a achevé ses études, à la fin des études initiales du candidat. Si à ce moment le parent ne travaille pas, il s'agit du dernier emploi occupé avant cette date.

PCS des parents : Elle est construite à partir des groupes socioprofessionnels des parents du candidat. C'est une mise en œuvre de la PCS « ménage » proposée dans le cadre de la rénovation de la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de 2020 par le Cnis (BIBLIOGRAPHIE) afin de rendre compte de la situation de bi-activité au sein des couples. Les catégories suivantes ont été définies en fonction de la situation socioprofessionnelle de chacun des parents :

- dominante cadre : cadre avec autre cadre ou profession intermédiaire ;
- dominante intermédiaire : profession intermédiaire (PI) avec autre PI ou petit indépendant, ainsi que toutes les situations non classées en dominante cadre mais avec un parent cadre ;
- dominante employé : employé avec employé, ainsi que toutes les situations non classées en dominante intermédiaire ou cadre mais comprenant un parent avec une PI ;
- dominante petit indépendant : petit indépendant avec petit indépendant, employé, ouvrier, inactif ou sans conjoint ;
- dominante ouvrier : ouvrier avec autre ouvrier ou employé ;

- un seul actif employé ou ouvrier ;
- pas de parents ou aucun n'ayant travaillé.

Taux de réussite : Rapport entre le nombre de candidats admis et le nombre de candidats présents aux épreuves écrites. Un taux de réussite de 20 % signifie que, sur cinq candidats présents aux épreuves écrites, un seul est finalement admis à l'issue des épreuves orales.

Taux de participation : Rapport entre le nombre de candidats présents aux épreuves écrites et le nombre de candidats inscrits. Un taux de participation de 50 % signifie que, sur deux candidats inscrits, un seul est finalement présent aux épreuves écrites.

Inscrits : candidats ayant validé leur inscription.

Présents aux épreuves écrites : candidats qui se sont présentés à la première épreuve des concours, ou ayant envoyé un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep) ou un rapport d'activité.

Admissibles : candidats ayant eu des notes aux épreuves écrites suffisantes pour se présenter aux épreuves d'admission.

Admis : Candidats admis sur liste principale.

Les candidats sont moins fréquemment des enfants de cadres que dans la population de référence

La part de personnes ayant au moins un parent enseignant parmi les inscrits au Capes dans la voie externe seulement est proche de celle dans la population de référence (18 % contre 17 %, **TABLEAU 2 •**). Elle est plus faible pour le Capet (14 %). À l'inverse, le Capeps se distingue par la proportion la plus élevée de candidats ayant au moins un parent enseignant : 24 %. Cette part est proche de celle des candidats inscrits à l'agrégation dans la voie externe seulement (23 %).

Par ailleurs, les enfants issus de ménage à dominante cadre sont proportionnellement moins nombreux parmi les candidats à la voie externe des Capes (23 %), Capeps (23 %) et Capet (18 %) que dans la population de référence (32 %). Ils sont également moins représentés que parmi les candidats à la voie externe de l'agrégation (29 %). Cet écart ne s'explique pas par l'âge des candidats : il est constaté quelle que soit la tranche d'âges retenue (voir **TABLEAU 18 •** en annexe). À l'inverse, les candidats sont plus souvent issus d'un ménage à dominante ouvrière, employée ou composé d'un seul actif ouvrier ou employé (43 % pour le Capes, 47 % pour le Capet et 44 % pour le Capeps) que la population de référence (30 %).

Les immigrés de nationalité européenne représentent 13 % des candidats inscrits à la voie externe du Capes contre 9 % dans la population de référence. Cette part varie selon la discipline : les immigrés sont surreprésentés dans les langues (28 %) et les disciplines scientifiques (13 %) mais sous-représentés dans les disciplines artistiques (7 %) ainsi que dans les disciplines littéraires (7 %). La part des immigrés de nationalité européenne croît par ailleurs avec l'âge : ils représentent 7 % des candidats de 25 à 29 ans, 18 % des candidats de 30 à 39 ans, 30 % de ceux de 40 à 49 ans et 33 % de ceux de 50 ans ou plus, contre respectivement 3 %, 9 %, 11 % et 10 % dans la population de référence (voir **TABLEAU 19 •** en annexe).

Au Capet, 11 % des inscrits sont des immigrés de nationalité européenne et 15 % ont au moins un parent immigré contre respectivement 9 % et 10 % dans la population de référence. C'est pour ce concours que la part des descendants d'immigrés est la plus forte.

TABLEAU 2 • Origines migratoire et sociale des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capeps, dans la voie externe seulement, en 2024 (en %)

	Toutes disciplines confondues	Capes				Capet	Capeps	Agrégation	Population de référence
		Disciplines artistiques	Disciplines littéraires et sciences humaines	Langues	Disciplines scientifiques				
Lien à l'immigration									
Immigré de nationalité européenne	13	7	7	28	13	11	1	15	9
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽¹⁾	4	3	4	6	5	9	2	5	4
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	7	7	7	7	6	6	7	6
Ni immigré, ni descendant d'immigré	75	84	82	60	75	73	91	73	82
Parents dans la fonction publique									
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	16	15	16	16	17	13	21	18	13
Oui mais un seul des deux parents	31	29	32	29	31	30	36	31	31
Aucun parent	52	56	51	55	52	57	43	51	57
Parents enseignants⁽²⁾									
Au moins un parent enseignant	18	15	18	16	18	14	24	23	17
Aucun parent	82	85	82	84	82	86	76	78	83
PCS des parents⁽²⁾									
Dominante cadre	23	19	24	18	26	18	23	29	32
Dominante intermédiaire	25	27	25	23	26	24	27	26	29
Dominante employée	20	22	21	20	19	19	25	18	16
Dominante petit indépendant	8	7	7	10	9	11	6	9	9
Dominante ouvrière	12	12	13	14	11	13	12	9	8
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	11	13	10	14	10	15	7	9	6
Effectifs	18 285	945	7 976	4 097	5 267	2 864	2 987	12 670	5 076 260

(1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

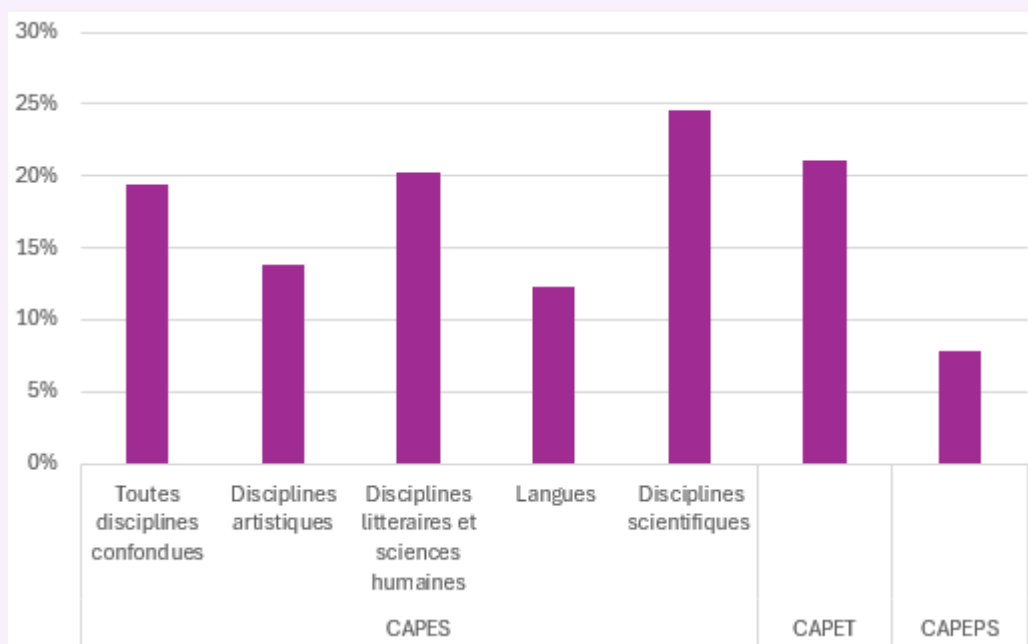
Lecture : en 2024, 13 % des candidats inscrits au Capes, dans la voie externe uniquement, sont des immigrés de nationalité européenne.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

ENCADRÉ 3 Les candidats inscrits au Capes, Capet ou Capest qui sont aussi inscrits à l'agrégation

Si peu de candidats au Capes, inscrits uniquement à la voie externe, sont aussi candidats à l'agrégation (8 %), un candidat sur cinq du Capes externe ou du Capet externe est aussi inscrit à l'agrégation (**FIGURE 1**). Au Capes, la part des inscrits également à l'agrégation varie sensiblement selon les disciplines. Elle est la plus forte parmi les disciplines scientifiques : un inscrit au Capes externe sur quatre est inscrit à l'agrégation.

FIGURE 1 • Part des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capest, à la voie externe seulement, qui sont aussi inscrits à l'agrégation.



Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capests externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, 19 % des candidats inscrits au Capes, dans la voie externe uniquement, sont aussi inscrits à l'agrégation.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

Par rapport à ceux qui ne sont pas inscrits à l'agrégation, ceux qui y sont inscrits sont plus jeunes, plus souvent étudiants (voir **TABLEAU 24 •** et **TABLEAU 25 •** en annexe). Ils ont plus souvent au moins un parent enseignant et des parents qui travaillent dans la fonction publique (voir **TABLEAU 26 •** et **TABLEAU 27 •**). Leurs parents sont plus souvent cadres. La proportion d'immigré est la même, hormis pour les Capes externes des disciplines scientifiques dans lesquels la proportion d'immigrés de nationalité européenne est plus faible. Globalement le profil des inscrits au Capes, Capet ou Capests et à l'agrégation se rapproche de celui de l'ensemble des inscrits à l'agrégation. Les femmes s'inscrivent globalement moins à ces deux types de concours.

Réussite à chaque étape du processus de sélection selon le profil des candidats

Au Capests, neuf inscrits sur dix sont présents aux concours contre quatre sur dix au Capet

Tous les candidats inscrits ne se présentent pas aux épreuves écrites. La déperdition entre ces deux étapes des concours est particulièrement faible au Capests : 86 % des inscrits à la voie externe participent effectivement aux épreuves écrites du concours (**TABLEAU 3 •**). À l'inverse elle est la plus forte au Capet (39 % des inscrits sont présents aux écrits). En revanche, parmi les présents, les taux de réussite sont proches : trois présents sur dix sont admis (31 % au Capet, 27 % au Capests). Au Capes, six inscrits sur dix sont présents aux épreuves écrites et quatre présents sur dix sont admis. C'est le concours qui a le taux de réussite le plus élevé. Pour comparaison, deux présents sur dix sont admis à l'agrégation externe. Néanmoins, le taux de réussite varie selon les groupes de disciplines. Il est plus élevé dans les disciplines scientifiques (49 %) et dans les langues (45 %) que dans les disciplines littéraires et sciences humaines (36 %) ou dans les disciplines artistiques (32 %).

TABLEAU 3 • Processus de recrutement des inscrits à la voie externe seulement des Capes, Capet ou Capeps

	Inscrits	Présents aux écrits		Admissibles		Admis sur liste principale		Taux de réussite (admis / présents) en %
		Effectifs	% des inscrits	Effectifs	% des présents	Effectifs	% des admissibles	
Ensemble externe non-inscrits dans une autre voie	24 136	14 094	58	8 443	60	5 355	63	38,0
dont Capes	18 285	10 469	57	6 698	64	4 344	65	41,5
<i>Disciplines artistiques</i>	945	546	58	267	49	175	66	32,1
<i>Disciplines littéraires et sciences humaines</i>	7 976	4 556	57	2 601	57	1 643	63	36,1
<i>Langues</i>	4 097	2 460	60	1 627	66	1 117	69	45,4
<i>Disciplines scientifiques</i>	5 267	2 907	55	2 203	76	1 409	64	48,5
dont Capet	2 987	1 166	39	684	59	358	52	30,7
dont Capeps	2 864	2 460	86	1 060	43	653	62	26,6

Champ : candidatures aux Capes, Capes et Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, le nombre de candidats inscrits dans la voie externe uniquement est de 18 285 au Capes, 2 987 au Capet et 2 864 au Capeps. Le taux de réussite à l'externe seule du Capes est de 41,5 % contre 30,7 % pour le Capet et 26,6 % pour le Capeps.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

Au Capes, les jeunes, les étudiants se présentent plus souvent et réussissent mieux

Au Capes de la voie externe, les moins de 30 ans représentent 58 % des inscrits et 87 % des admis (**TABLEAU 4 •**). La part des candidats de moins de 25 ans augmente fortement à mesure de la sélection : ils représentent 24 % des inscrits mais 35 % des présents, 44 % des admissibles et 49 % des admis. Ces jeunes candidats se distinguent par une forte participation : 83 % des inscrits de moins de 25 ans se présentent aux épreuves, contre 66 % des 25 à 29 ans, 38 % des 30-39 ans et seulement 30 % des 40 ans ou plus. Leur taux de réussite est également le plus élevé (58 % de ceux qui se sont présentés aux concours ont été admis), tandis qu'il décroît ensuite nettement avec l'âge : il est de 40 % parmi les 25 et 29 ans, 25 % parmi les 30 et 39 ans, 19 % parmi les quadragénaires et 13 % parmi les quinquagénaires. De même, les étudiants se distinguent des candidats déjà en activité (enseignants ou autres) par une participation et une réussite plus élevées. Ces résultats se confirment toutes choses égales par ailleurs (**TABLEAU 6 •**). L'âge et la situation professionnelle sont même les caractéristiques les plus liées à la probabilité de passer chaque étape du concours.

Les femmes réussissent en moyenne mieux que les hommes (44 % contre 38 %). Néanmoins cela ne reste vrai toutes choses égales par ailleurs que pour le Capes de lettres ou en sciences humaines (voir **TABLEAU 20 • TABLEAU 21 • TABLEAU 22 • TABLEAU 23 •** en annexe).

TABLEAU 4 • Sexe, âge et situation professionnelle des candidats au Capes inscrits uniquement dans la voie externe, selon le parcours dans le concours

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Sexe						
Femmes	55	56	57	60	58	44
Hommes	45	44	43	40	55	38
Âge au 31 décembre 2024						
Moins de 25 ans	24	35	44	49	83	58
25 à 29 ans	34	40	39	38	66	40
30 à 39 ans	21	14	11	9	38	25
40 à 49 ans	13	7	4	3	30	19
50 ans ou plus	7	4	2	1	32	13
Situation professionnelle						
Enseignants	37	22	16	12	53	24
Etudiants	25	25	18	14	84	57
Autres	48	53	66	73	34	23
Ensemble	18 378	100	100	100	57	41

Champ : candidatures au Capes externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, les moins de 25 ans candidats au Capes dans la voie externe uniquement représentent 24 % des inscrits, 35 % des présents aux épreuves écrites, 44 % des admissibles et 49 % des admis. Leur taux de participation est de 83 % et leur taux de réussite de 58 %.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

Au Capes, les candidats issus de familles de cadres réussissent mieux, les immigrés de nationalité européenne se présentent moins aux épreuves écrites et les réussissent moins.

Quelle que soit la catégorie sociale de leurs parents, les candidats inscrits au Capes dans la voie externe uniquement se présentent dans des proportions équivalentes aux épreuves écrites. Les enfants de cadres ont en revanche un taux de réussite plus élevé que les autres : un sur deux réussit contre quatre sur dix pour les autres (**TABLEAU 5 •**).

La participation aux concours des candidats immigrés de nationalité européenne ou des descendants de deux parents immigrés est plus faible que celle des autres : respectivement 43 % et 49 % des descendants de deux parents immigrés se présentent effectivement aux épreuves, contre 60 % parmi les candidats sans ascendance migratoire. On observe la même tendance pour les taux de réussite : 24 % des immigrés de nationalité européenne qui se sont présentés au concours sont admis et 35 % des descendants de deux parents immigrés, contre 44 % parmi les candidats sans lien à l'immigration. La moindre réussite des immigrés de nationalité européenne se joue au moment de l'admissibilité. Une fois admissible, ils réussissent autant (la répartition des admissibles selon le lien à l'immigration et celle des admis est équivalente). Ce résultat se vérifie toutes choses égales par ailleurs (**TABLEAU 6 •**) contrairement à ceux sur la présence et la réussite des descendants d'immigrés.

En contrôlant les autres variables, les candidats en couple sans enfant réussissent mieux à chaque étape du concours que ceux sans conjoint et sans enfant. Ceux en couple avec enfants réussissent légèrement moins bien l'admissibilité mais, une fois admissibles, bien mieux l'admission que ceux sans conjoint et sans enfant.

TABLEAU 5 • Origines migratoire et sociale des candidats au Capes inscrits uniquement dans la voie externe, selon le parcours dans le concours

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Lien à l'immigration						
Immigré de nationalité européenne	13	10	7	6	43	24
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽²⁾	5	4	3	3	49	35
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	7	7	7	58	40
Ni immigré, ni descendant d'immigré	75	79	83	84	60	44
Parents dans la fonction publique						
Oui, les deux parents ⁽²⁾	16	16	17	17	56	43
Oui mais un seul des deux parents	31	32	33	33	59	42
Aucun parent	52	52	50	51	56	41
Parents enseignants⁽²⁾						
Oui, les deux parents ⁽²⁾	13	14	15	15	56	47
Un parent enseignant et un non enseignant	4	4	4	4	58	43
Aucun parent	78	83	81	81	58	41
PCS des parents⁽²⁾						
Dominante cadre	22	23	28	30	58	49
Dominante intermédiaire	23	24	28	28	56	42
Dominante employée	19	21	15	15	60	42
Dominante petit indépendant	8	8	6	5	58	35
Dominante ouvrière	11	13	6	5	61	38
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	11	10	9	8	51	34
Ensemble	18 378	100	100	100	57	41

(1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale.

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures au Capes externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : les immigrés de nationalité européenne représentent 13 % des candidats inscrits, 10 % des présents aux épreuves écrites, et 7 % des admissibles et 6 % des admis. 43 % se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, et 24 % d'entre eux ont été admis.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

TABLEAU 6 • Liens entre les caractéristiques des candidats et la réussite à chaque étape du Capes externe pour les candidats inscrits uniquement à cette voie d'accès

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = homme)			
Femme	0,98*	1,01	1,03**
Age (réf = 30 ans ou plus)			
Moins de 25 ans	1,30***	1,19***	1,08***
De 25 à 29 ans	1,21***	1,10***	1,05**
Famille (réf = sans conjoint et sans enfant)			
Sans conjoint, avec enfants	0,99	0,95	0,97
En couple sans enfants	1,02*	1,05***	1,05***
En couple avec enfants	0,98	0,96*	1,12***
Lien avec l'immigration (réf = ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	0,98	0,88***	1,00
Au moins un parent immigré	1,00	0,98	1,01
Parents dans la fonction publique (réf = aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	1,00	0,98	0,98**
PCS des parents (réf = dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,98	0,95***	0,97**
Dominante employé	1,00	0,92***	0,97*
Autre	0,99	0,89***	0,93***
Situation professionnelle (réf = enseignant)			
Etudiant	1,20***	1,25***	1,11***
Autre	0,85***	1,01	0,99
Inscription également à l'agrégation (réf = non)			
Oui	0,99	1,10***	0,97*
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,94***

Champ : candidatures aux Capes externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,2 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

Au Capet, les jeunes réussissent mieux, les immigrés de nationalité européenne moins.

Comme pour le Capes, les jeunes candidats au Capet se présentent plus souvent aux épreuves et réussissent mieux que les autres (**TABLEAU 7 •**). Les candidats âgés de moins de 30 ans représentent 28 % des inscrits mais 52 % des admis. Le taux de participation et le taux de réussite décroissent en effet progressivement avec l'âge. Les étudiants ont également un taux de participation et un taux de réussite bien plus élevés que les autres candidats. Ces résultats se vérifient toutes choses égales par ailleurs (**TABLEAU 9 •**).

Par ailleurs, les immigrés de nationalité européenne représentent 11 % des inscrits au Capet mais 5 % des admis (**TABLEAU 8 •**). Cet écart s'explique par une réussite bien plus faible que les autres candidats. Leur taux de réussite est de 14 % contre 33 % pour les candidats sans ascendance migratoire. Toutes choses égales par ailleurs, les immigrés de nationalité européenne sont plus souvent admissibles et admis que les autres candidats (**TABLEAU 9 •**). Les immigrés de nationalité européenne en revanche ne sont pas moins présents aux épreuves à autres caractéristiques similaires. Contrairement au Capes, la catégorie sociale des parents n'a pas de lien significatif avec la participation ou la réussite des candidats, toutes choses égales par ailleurs.

TABLEAU 7 • Sexe, âge et situation professionnelle des candidats au Capet inscrits uniquement dans la voie externe, selon le parcours dans le concours

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Sexe						
Femmes	56	55	51	54	38	30
Hommes	44	45	49	46	40	31
Âge au 31 décembre 2024						
Moins de 25 ans	8	14	17	22	69	49
25 à 29 ans	20	28	26	30	53	33
30 à 39 ans	29	25	27	26	33	32
40 à 49 ans	28	24	21	15	33	19
50 ans ou plus	14	9	9	6	25	21
Situation professionnelle						
Enseignants	38	43	40	35	43	25
Etudiants	14	26	32	41	74	48
Autres	48	31	28	24	25	24
Ensemble	3020	1170	684	358	39	31

Champ : candidatures au Capet externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, les moins de 25 ans candidats au Capet dans la voie externe uniquement, représentent 8 % des inscrits, 14 % des présents aux épreuves écrites, 17 % des admissibles et 22 % des admis. Leur taux de participation est de 69 % et leur taux de réussite de 49 %.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

ENCADRÉ 4 Méthode

Une analyse économétrique a été réalisée afin d'étudier les déterminants de la réussite à chaque étape du concours. Cette analyse s'appuie sur une régression logistique spécifique prenant en compte le sexe, l'âge, le niveau de diplôme et la situation sur le marché du travail du candidat, le fait de vivre en couple ou pas, d'être parent d'un enfant de moins de sept ans ou pas, ainsi que des éléments relatifs aux parents des candidats : leur groupe socio-professionnel, leur lien avec la fonction publique, leur lien à l'immigration.

Pour analyser les déterminants de l'admission parmi les candidats admissibles, un rang normé a été calculé afin de prendre en compte les écarts de performance observés à l'écrit. Ce rang est compris pour chaque section et chaque option entre 0, pour le dernier admissible, et 1, pour le candidat ayant obtenu les meilleures notes.

Un grand nombre de facteurs explicatifs des écarts de réussite reste néanmoins inobservé comme le nombre d'heures de révision de chaque candidat. Ce type d'analyse permet de prendre en compte de possibles effets de structure et de préciser le rôle de chacun des déterminants. L'indicateur privilégié pour décrire les résultats est l'odds ratio, également appelé rapport des chances, rapport des cotes ou risque relatif rapproché. Soit p , la probabilité de présence des étudiants et q celle des enseignants ; l'odds ratio, égal à $[p/(1-p)] / [q/(1-q)]$, est de 1,20. Ainsi, les étudiants ont 1,20 fois plus de chances que les enseignants de participer aux écrits que de ne pas le faire.

Pour ce qui est du rang qui est une variable numérique, la lecture est similaire : avec p la probabilité d'être admis des candidats de rang 1 et q celle des candidats de rang 0 ; l'odds ratio $[p/(1-p)] / [q/(1-q)]$ est de 1,91. Ainsi les candidats qui ont les meilleures notes de leur section (rang=1) à l'admissibilité ont 1,91 fois plus de chances que les candidats qui ont eu les moins bonnes notes (rang=0) d'être admis plutôt que de ne pas l'être.

Cette rédaction étant lourde, par abus de langage, nous écrivons : les étudiants ont 1,2 fois plus de chances que les enseignants de participer aux écrits et les premiers admissibles ont 1,91 fois plus de chances d'être admis que les derniers.

TABLEAU 8 • Origines migratoire et sociale des candidats au Capet inscrits uniquement dans la voie externe, selon le parcours dans le concours

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Lien à l'immigration						
Immigré de nationalité européenne	11	11	8	5	36	14
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽¹⁾	9	9	8	8	38	26
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	6	7	8	7	40	33
Ni immigré, ni descendant d'immigré	73	74	76	80	39	33
Parents dans la fonction publique						
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	13	14	15	16	41	35
Oui mais un seul des deux parents	30	30	30	29	38	30
Aucun parent	57	56	55	55	38	30
Parents enseignants⁽²⁾						
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	12	12	12	14	40	35
Un parent enseignant et un non enseignant	2	3	3	2	47	20
Aucun parent	86	85	85	85	38	31
PCS des parents⁽²⁾						
Dominante cadre	19	20	21	24	41	39
Dominante intermédiaire	24	25	25	25	40	32
Dominante employée	19	21	21	18	42	28
Dominante petit indépendant	11	11	11	10	37	30
Dominante ouvrière	13	12	12	13	37	36
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	15	13	10	9	33	23
Ensemble	3020	1170	684	358	39	31

(1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures au Capet externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : les immigrés de nationalité européenne représentent 11 % des candidats inscrits, 11 % des présents aux épreuves écrites, 8 % des admissibles et 5 % des admis. 36 % se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, et 14 % d'entre eux ont été admis.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdssi.

TABLEAU 9 • Liens entre les caractéristiques des candidats et la réussite à chaque étape du Capet pour les candidats inscrits uniquement dans la voie externe

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = homme)			
Femme	0,97	0,92**	1,05
Age (réf = 30 ans ou plus)			
Moins de 25 ans	1,15***	0,96	1,18**
De 25 à 29 ans	1,10***	0,92*	1,13**
Famille (réf = sans conjoint et sans enfant)			
Sans conjoint, avec enfants	0,96	0,91	1,06
En couple sans enfants	1,01	1,06	0,97
En couple avec enfants	1,03	0,99	1,03
Lien avec l'immigration (réf = ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	1,03	0,89*	0,87**
Au moins un parent immigré	1,00	1,02	1,01
Parents dans la fonction publique (réf = aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	0,98	0,97	1,00
PCS des parents (réf = dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,96	0,97	0,93
Dominante employé	1,00	0,96	0,92
Autre	0,93**	0,92	0,98
Situation professionnelle (réf = enseignant)			
Etudiant	1,29***	1,22***	1,01
Autre	0,84***	0,99	0,99
Inscription également à l'agrégation (réf = non)			
Oui	1,03	1,08*	1,03
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			2,08***

Champ : candidatures aux Capet externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,3 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

Pas de différences de réussite au Capeps selon l'origine géographique ou sociale

Comme pour le Capes et le Capet, le taux de participation et le taux de réussite des jeunes et des étudiants au Capeps sont plus élevés que ceux des autres candidats (**TABLEAU 10 •**). Les moins de 25 ans représentent 62 % des inscrits, 68 % des présents, 75 % des admissibles et 80 % des admis. Les étudiants sont également surreprésentés parmi les admis. Ils représentent 56 % des inscrits mais 72 % des admis. Toutes choses égales par ailleurs, les jeunes participent plus souvent aux épreuves et les étudiants sont à la fois plus souvent présents et admis. Les femmes réussissent mieux le Capeps que les hommes en raison de meilleurs résultats à l'admissibilité.

Les immigrés de nationalité européenne et les descendants de deux immigrés sont très peu nombreux parmi les candidats au Capeps. Le lien à l'immigration n'a pas de corrélation significative avec le passage des différentes étapes du concours (**TABLEAU 11 •**). La catégorie sociale des parents n'est pas non plus corrélée, toutes choses égales par ailleurs, à la présence aux épreuves ou la réussite au Capeps (**TABLEAU 12 •**). Les candidats également inscrits à l'agrégation sont beaucoup plus admissibles à autres caractéristiques similaires.

TABLEAU 10 • Sexe, âge et situation professionnelle des candidats au Capeps inscrits uniquement dans la voie externe, selon le parcours dans le concours

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Sexe						
Femmes	32	33	36	37	87	30
Hommes	68	67	64	63	85	25
Âge au 31 décembre 2024						
Moins de 25 ans	62	68	75	80	94	31
25 à 29 ans	34	31	24	19	78	16
30 à 39 ans	3	1	1	1	24	35
40 à 49 ans	1	0	-	-	17	0
50 ans ou plus	-	-	-	-		
Situation professionnelle						
Enseignants	32	30	26	22	80	20
Etudiants	56	63	68	72	96	30
Autres	12	8	6	6	55	21
Ensemble	2870	2462	1060	653	86	27

Champ : candidatures au Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, les moins de 25 ans candidats au Capeps, inscrits dans la voie externe uniquement, représentent 62 % des inscrits, 68 % des présents aux épreuves écrites, 75 % des admissibles et 80 % des admis. Leur taux de participation est de 94 % et leur taux de réussite de 31 %.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

TABLEAU 11 • Origines migratoire et sociale des candidats au Capeps, inscrits uniquement dans la voie externe selon le parcours dans le concours

	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Lien à l'immigration						
Immigré de nationalité européenne	1	1	1	1	73	15
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽¹⁾	2	2	1	1	82	16
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	6	6	6	7	84	30
Ni immigré, ni descendant d'immigré	91	92	92	92	86	27
Parents dans la fonction publique						
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	21	20	23	24	82	31
Oui mais un seul des deux parents	36	38	36	38	89	27
Aucun parent	42	42	41	38	85	24
Parents enseignants⁽²⁾						
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	18	19	19	19	90	28
Un parent enseignant et un non enseignant	6	6	7	7	83	34
Aucun parent	76	75	73	73	85	26
PCS des parents⁽²⁾						
Dominante cadre	23	24	26	27	88	30
Dominante intermédiaire	27	28	31	31	89	29
Dominante employée	25	25	23	24	86	26
Dominante petit indépendant	6	6	6	5	89	21
Dominante ouvrière	12	11	10	10	82	23
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	7	5	5	4	70	19
Ensemble	2870	2462	1060	653	86	27

(1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures au Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : les immigrés de nationalité européenne représentent 1 % des candidats inscrits, 1 % des présents aux épreuves écrites, 1 % des admissibles et 1 % des admis. 73 % se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, et 15 % d'entre eux ont été admis.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

TABLEAU 12 • Liens entre les caractéristiques des candidats et la réussite à chaque étape du Capeps externe pour les candidats inscrits uniquement à cette voie d'accès

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = homme)			
Femme	0,99	1,05*	1,01
Age (réf = 30 ans ou plus)			
Moins de 25 ans	1,70***	0,99	0,95
De 25 à 29 ans	1,55***	0,88	0,84
Famille (réf = sans conjoint)			
En couple sans enfants	0,96*	1,04	1,04
En couple avec enfants	0,89	0,92	0,92
Lien avec l'immigration (réf = ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	1,11	0,94	1,00
Au moins un parent immigré	1,02	1,01	1,05
Parents dans la fonction publique (réf = aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la fonction publique	0,99	1,00	1,04
PCS des parents (réf = dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	1,02	1,02	0,99
Dominante employé	1,01	0,96	0,99
Autre	1,00	0,95	0,94
Situation professionnelle (réf = enseignant)			
Etudiant	1,11***	1,04	1,07*
Autre	0,86***	0,99	1,14*
Inscription également à l'agrégation (réf = non)			
Oui	0,94*	1,28***	0,98
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,75***

Champ : candidatures aux Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,1 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

↳ Candidats à la voie interne

Les enseignants représentent près de neuf candidats inscrits sur dix

Comme pour la voie externe, une majorité (53 %) des candidats inscrits à la voie interne sont des femmes (**TABLEAU 13 •**). La voie interne s'adresse à des fonctionnaires et à certains agents non titulaires qui ont déjà accompli trois années de services publics. Les enseignants y représentent ainsi neuf candidats sur dix contre trois sur dix pour la voie externe. Les candidats à la voie interne sont plus âgés que les candidats inscrits seulement à la voie externe. Près de la moitié des candidats à la voie interne a plus de 40 ans contre 21 % pour l'externe. La proportion de candidats en couple ou avec des enfants en bas âge reflète cet écart d'âge. Six candidats sur dix à l'interne sont en couple, contre quatre sur dix à l'externe seule, et 25 % des candidats aux concours internes ont un enfant en bas âge, contre 13% de ceux aux concours externes.

Des candidats moins souvent enfants de cadres et plus souvent immigrés de nationalité européenne que dans la voie externe

Les enfants de cadres sont sous-représentés parmi les inscrits à la voie interne par rapport aux inscrits seulement à la voie externe (16 % contre 23 %). Les enfants de petits indépendants, d'ouvriers ou d'un seul actif employé ou ouvrier y sont à l'inverse surreprésentés (respectivement 11 %, 14 % et 15 % contre 8 %, 12 % et 11 % pour l'externe). Les inscrits à l'interne sont par ailleurs plus souvent immigrés de nationalité européenne : 18 % sont dans ce cas contre 12 % des candidats inscrits seulement à la voie externe.

TABLEAU 13 • Origines migratoire et sociale des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capeps dans la voie interne en 2024, selon le parcours dans le concours (en %)

	Inscrits seulement à la voie externe	Candidats à la voie interne					
		Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Sexe							
Femmes	53	54	53	58	60	58	22
Hommes	47	46	47	42	40	59	17
Âge au 31 décembre 2024							
Moins de 30 ans	60	20	24	22	29	70	24
30 à 39 ans	20	33	34	36	38	60	22
40 à 49 ans	14	29	26	27	24	53	18
50 ans ou plus	7	18	16	14	9	50	11
En couple							
Oui	41	61	60	64	63	57	21
Non	59	39	40	36	37	60	18
Avec enfant en bas âge							
Oui	13	25	23	26	25	54	22
Non	86	75	77	74	75	60	19
Lien à l'immigration							
Immigré de nationalité européenne	12	18	18	21	16	58	18
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽¹⁾	5	7	6	6	5	52	18

	Candidats à la voie interne						
	Inscrits seulement à la voie externe	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	7	6	6	6	7	53	23
Ni immigré, ni descendant d'immigré	77	69	70	67	72	60	20
Parents dans la fonction publique							
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	17	16	17	16	16	59	20
Oui mais un seul des deux parents	32	32	33	32	31	60	19
Aucun parent	52	52	51	53	52	57	21
Parents enseignants⁽²⁾							
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	4	3	3	4	5	58	27
Un parent enseignant et un non enseignant	14	14	14	14	12	60	18
Aucun parent	82	83	83	83	83	58	20
PCS des parents⁽²⁾							
Dominante cadre	23	16	18	18	19	63	21
Dominante intermédiaire	25	23	23	25	26	59	22
Dominante employée	21	21	22	19	19	59	18
Dominante petit indépendant	8	11	11	11	10	57	20
Dominante ouvrière	12	14	13	13	13	57	20
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	11	15	13	14	13	54	20
Situation professionnelle							
Enseignants	29	89	93	95	96	61	21
Autres emplois dans secteurs public ou privé	35	11	7	5	4	39	10
Etudiants	36	-	-	-	-	-	-
Ensemble		9667	5642	2564	1122	58	20

(1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps interne en 2024.

Lecture : dans la voie interne, les immigrés de nationalité européenne représentent 18 % des candidats inscrits, 18 % des présents aux épreuves écrites, 21 % des admissibles et 16 % des admis. 58 % des inscrits se sont effectivement présentés aux épreuves écrites (taux de participation), et 18 % des présents ont été admis (taux de réussite).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

L'âge et la situation professionnelle sont les caractéristiques les plus liées à la réussite à chaque étape des concours internes

Comme pour les concours externes, l'âge est particulièrement lié à la réussite à chaque étape des concours internes. Les candidats les plus jeunes se présentent plus souvent aux épreuves écrites, et sont plus fréquemment admissibles et admis. Les candidats âgés de moins de 40 ans ont 1,1 fois plus de chances d'être présents et admissibles et 1,3 fois plus de chances d'être admis que les candidats de plus de 50 ans. Les enseignants, qui représentent 90 % des candidats à l'interne, ont 1,2 fois plus de chances d'être présents et admissibles que les autres candidats (**TABLEAU 14 •**).

Toutes choses égales par ailleurs, les candidats en couple, les femmes ont légèrement sont plus souvent admissibles, mais pas plus admis ensuite. Les parents d'enfants de moins de sept ans sont, quant à eux, moins présents aux épreuves écrites. Une fois qu'ils se sont présentés, leur probabilité d'être admissible puis admis n'est pas différente des autres, toutes choses égales par ailleurs. Les origines sociales et géographiques sont peu liées avec le parcours aux concours internes. Les immigrés de nationalité européenne sont toutefois moins souvent admis à autres caractéristiques similaires.

Enfin, les candidats inscrits également à la voie externe ou au troisième concours sont moins souvent présents mais plus souvent admissibles et admis que les autres candidats.

TABLEAU 14 • Liens entre les caractéristiques et la réussite à chaque étape du Capes, Capet ou Capeps pour les candidats inscrits à la voie interne

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = Homme)			
Femme	1,02	1,04**	0,99
Age (réf = 50 ans ou plus)			
De 40 à 49 ans	1,04*	1,04*	1,11***
De 30 à 39 ans	1,11***	1,07**	1,21***
Moins de 30 ans	1,20***	1,08***	1,31***
Famille (réf = sans conjoint et sans enfant)			
Sans conjoint, avec enfants	0,93	0,97	0,85*
En couple sans enfants	1,02	1,04**	1,03
En couple avec enfants	0,96**	1,08***	1,04
Lien avec l'immigration (réf = Ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	1,03	0,98	0,88***
Au moins un parent immigré	0,96	1,00	0,98
Parents dans la fonction publique (réf = Aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	1,00	0,99	0,98
PCS des parents (réf = Dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,97	1,02	1,01
Dominante employé	0,96	0,96	0,94
Autre	0,95**	1,00	0,95
Situation professionnelle (réf = Enseignant)			
Autre emploi dans secteurs public ou privé	0,81***	0,84***	0,99
Inscription également dans la voie externe ou dans le troisième concours (réf=Non)			
Oui	0,94***	1,03*	1,09***
Variables de contrôle			
Discipline (réf = Disciplines scientifiques)			
Disciplines artistiques	0,97	0,88***	1,03
Disciplines littéraires et sciences humaines	0,94**	0,66***	1,08**
Langues	0,94**	0,77***	1,23***
Education physique et sportive (CAPEPS)	1,03	0,56***	0,85***
Disciplines/sections professionnelles (CAPET)	0,95*	0,65***	1,05
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,48***

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps interne en 2024.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les moins de 40 ans ont 1,1 fois plus de chances que les 50 ans ou plus, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

↳ Candidats au troisième concours

Des inscrits plus âgés que dans les autres voies, le plus souvent en reconversion

Les candidats plus âgés sont plus nombreux parmi les candidats des concours de la troisième voie que parmi ceux des autres voies (**TABLEAU 15 •**). Près de sept candidats de la troisième voie sur dix ont plus de 40 ans, contre un sur deux pour la voie interne et deux sur dix à la voie externe. La part de candidats au troisième concours en couple, ou avec au moins un enfant de moins de sept ans, reflète l'âge des candidats. Sept candidats sur dix sont en couple contre six pour la voie interne. Trois candidats sur dix ont un enfant en bas âge contre un sur quatre pour la voie interne. Les femmes sont un peu moins présentes que dans les autres voies.

Un tiers des inscrits au troisième concours est enseignant contre neuf sur dix pour la voie interne. Les inscrits au troisième concours sont en effet massivement en reconversion puisque sept sur dix occupaient un autre emploi dans le public ou le privé.

TABLEAU 15 • Origines migratoire et sociale des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capeps au troisième concours en 2024, selon le parcours dans le concours (en %)

	Candidats au troisième concours						
	Inscrits à la voie interne	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Sexe							
Femmes	54	51	49	43	41	28	21
Hommes	46	49	51	57	59	30	28
Âge au 31 décembre 2024							
Moins de 30 ans	20	4	3	3	4	61	31
30 à 39 ans	33	28	27	31	34	28	31
40 à 49 ans	29	42	28	36	37	30	21
50 ans ou plus	18	26	28	30	25	30	23
En couple							
Oui	61	71	71	72	75	29	26
Non	39	29	29	28	25	29	20
Avec enfant en bas âge							
Oui	25	30	30	32	36	29	29
Non	75	69	70	68	64	29	22
Lien à l'immigration							
Immigré de nationalité européenne	18	15	16	17	18	32	27
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽¹⁾	7	6	4	3	4	20	23
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	6	7	6	7	8	26	29
Ni immigré, ni descendant d'immigré	69	72	73	73	71	29	23
Parents dans la fonction publique							
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	16	14	15	17	17	30	29
Oui mais un seul des deux parents	32	28	27	26	28	28	26
Aucun parent	52	58	53	56	54	29	22

	Candidats au troisième concours						
	Inscrits à la voie interne	Inscrits	Présents aux épreuves écrites	Admissibles	Admis sur liste principale	Taux de participation (présents/inscrits)	Taux de réussite (admis/présents)
Parents enseignants⁽²⁾							
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	3	4	3	5	5	21	40
Un parent enseignant et un non enseignant	14	11	12	13	14	31	30
Aucun parent	83	85	86	82	81	30	23
PCS des parents⁽²⁾							
Dominante cadre	16	19	19	24	29	30	36
Dominante intermédiaire	23	25	25	24	23	30	23
Dominante employée	21	18	19	21	21	31	26
Dominante petit indépendant	11	11	11	10	11	28	20
Dominante ouvrière	14	14	14	12	11	30	20
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	15	13	12	9	5	27	11
Situation professionnelle							
Enseignants	89	33	36	34	33	32	22
Autres emplois dans secteurs public ou privé	11	67	63	64	64	27	25
Etudiants	-	1-	1	2	2	44	44
Ensemble		3799	1098	552	266	29	24

(1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps troisième concours en 2024.

Lecture : les immigrés de nationalité européenne représentent 15 % des candidats inscrits, 16 % des présents aux épreuves écrites, 17 % des admissibles et 18 % des admis. 32 % se sont effectivement présentés aux épreuves écrites, et 27 % d'entre eux ont été admis.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

Pas de lien entre les caractéristiques socio-démographiques et le fait d'être admis.

Les caractéristiques socio-démographiques et la réussite aux concours troisième voie sont beaucoup plus indépendantes que pour les autres voies. En particulier, ces caractéristiques n'ont pas de lien avec l'admission aux concours de cette voie (**TABLEAU 16 •**). Certains de ces liens existent seulement à l'admissibilité : toutes choses égales par ailleurs, les femmes, les candidats âgés de 40 à 49 ans sont moins souvent admissibles alors que les enfants de cadres le sont plus. Enfin, les femmes ou les candidats inscrits également à une autre voie d'accès se présentent moins aux épreuves écrites.

TABLEAU 16 • Liens entre les caractéristiques et la réussite à chaque étape du Capes, Capet ou Capeps pour les candidats inscrits au troisième concours

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = Homme)			
Femme	0,94***	0,90***	0,93
Age (réf = 50 ans ou plus)			
De 40 à 49 ans	1,02	0,91**	1,05
Moins de 40 ans	1,01	1,03	1,08
Famille (réf = sans conjoint et sans enfant)			
Sans conjoint, avec enfants	1,00	0,92	1,16
En couple sans enfants	0,99	0,99	1,08
En couple avec enfants	1,01	1,05	1,09
Lien avec l'immigration (réf = Ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	0,98	0,95	1,00
Au moins un parent immigré	0,94**	0,99	0,97
Parents dans la fonction publique (réf = Aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	0,99	1,00	0,99
PCS des parents (réf = Dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,99	0,89**	0,94
Dominante employé	1,00	0,93	1,01
Autre	0,98	0,85***	0,93
Situation professionnelle (réf = Enseignant)			
Autre emploi dans secteurs public ou privé	0,91***	1,04	0,93
Etudiants	1,07	1,25	0,83
Inscription également dans la voie externe ou dans le troisième concours (réf=Non)			
Oui	0,86***	0,98	0,94
Variables de contrôle			
Discipline (réf = disciplines scientifiques)			
Disciplines artistiques	1,04	0,66***	0,95
Disciplines littéraires et sciences humaines	0,97	0,80***	0,83*
Langues	1,13***	1,12**	1,03
Education physique et sportive (CAPEPS)	0,89***	0,60***	1,13
Disciplines/sections professionnelles (CAPET)	0,96*	0,85***	0,81***
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,81***

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps troisième concours en 2024.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les femmes ont 0,9 fois plus de chances que hommes, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

↳ Annexes

TABLEAU 17 • Situation familiale des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capeps, dans la voie externe seulement, en 2024 (en %)

	Capes					Capet	Capeps
	Toutes disciplines confondues	Disciplines artistiques	Disciplines littéraires et sciences humaines	Langues	Disciplines scientifiques		
Proportion de candidats en couple							
Ensemble	41	42	37	41	46	59	26
Femmes	42	42	40	41	50	62	28
Hommes	38	41	34	40	43	56	25
Proportion de candidats avec des enfants en bas âge							
Ensemble	13	15	10	14	16	27	3
Femmes	14	16	11	14	21	28	2
Hommes	11	13	9	13	13	26	3
Effectifs	18 285	945	7 976	4 097	5 267	2 864	2 987

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, 41 % des candidats inscrits au Capes, par la voie externe seulement, vivent en couple.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

TABLEAU 18 • CSP des parents selon l'âge des candidats au Capes, au Capet ou au Capeps inscrits à la voie externe uniquement

		Ménages à dominante cadre	Ménages à dominante intermédiaire	Ménages à dominante employée	Ménages petit indépendant	Ménages à dominante ouvrière	Ménages monoactifs d'employé ou d'ouvrier (ou inactifs)
Capes	Moins de 25 ans	21	25	23	7	15	9
	25 à 29 ans	24	24	21	8	13	11
	30 à 39 ans	26	25	19	8	10	11
	40 à 49 ans	22	26	16	11	10	11
	50 ans ou plus	19	26	16	12	10	16
	Ensemble	23	25	20	8	12	11
Capet	Moins de 25 ans	13	32	19	9	12	14
	25 à 29 ans	17	24	20	12	15	12
	30 à 39 ans	20	23	17	10	14	15
	40 à 49 ans	22	24	20	12	10	13
	50 ans ou plus	14	21	20	12	12	22
	Ensemble	18	24	19	11	13	15
Capeps	Moins de 25 ans	27	28	24	6	10	4
	25 à 29 ans	19	26	27	7	12	9
	30 à 39 ans	4	24	17	11	24	19
	40 à 49 ans	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	50 ans ou plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	23	27	25	6	12	7
Population de référence	Moins de 25 ans	37	28	17	8	9	2
	25 à 29 ans	37	26	17	7	9	4
	30 à 39 ans	31	29	17	8	9	5
	40 à 49 ans	31	30	16	9	8	6
	50 ans ou plus	28	31	14	12	6	7
	Ensemble	32	29	16	9	8	6

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : 21 % des candidats au Capes par la voie externe seulement ayant moins de 25 ans sont des enfants de cadres, contre 13 % pour le Capet, 27 % pour le Capeps et 37 % dans la population de référence.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFF - Sdessi. Enquête emploi, Insee

TABLEAU 19 • Ascendance migratoire selon l'âge des candidats au Capes, au Capet ou au Capeps inscrits à la voie externe uniquement

Population	Age	Immigré de nationalité européenne	Deux parents immigrés	Un seul parent immigré	Ni immigré, ni descendant d'immigrés	Ensemble
Candidats au Capes voie externe seulement	1 - Moins de 25 ans	3	3	6	87	100
	2 - 25 à 29 ans	7	4	9	80	100
	3 - 30 à 39 ans	18	5	7	70	100
	4 - 40 à 49 ans	30	7	6	57	100
	5 - 50 ans ou plus	33	4	5	58	100
	Ensemble	13	4	7	75	100
Candidats au Capet voie externe seulement	1 - Moins de 25 ans	4	15	4	78	100
	2 - 25 à 29 ans	3	9	8	80	100
	3 - 30 à 39 ans	10	10	6	74	100
	4 - 40 à 49 ans	18	8	8	66	100
	5 - 50 ans ou plus	18	6	3	72	100
	Ensemble	11	9	6	73	100
Candidats au Capeps externe seulement	1 - Moins de 25 ans	1	1	5	93	100
	2 - 25 à 29 ans	1	2	7	90	100
	3 - 30 à 39 ans	7	3	9	81	100
	4 - 40 à 49 ans	ns	ns	ns	ns	ns
	5 - 50 ans ou plus	ns	ns	ns	ns	ns
	Ensemble	1	2	6	91	100
Population de référence	1 - Moins de 25 ans	5	3	5	87	100
	2 - 25 à 29 ans	3	4	7	85	100
	3 - 30 à 39 ans	8	5	7	80	100
	4 - 40 à 49 ans	12	3	5	80	100
	5 - 50 ans ou plus	11	2	4	82	100
	Ensemble	9	4	6	82	100

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : 3% des candidats au Capes par la voie externe seulement ayant moins de 25 ans sont des immigrés de nationalité européenne, contre 4% pour le Capet, 1% pour le Capeps et 5% dans la population de référence.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

TABLEAU 20 • Principaux déterminants de la réussite à chaque étape du Capes externe dans une discipline artistique pour les candidats inscrits uniquement à cette voie d'accès

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = Homme)			
Femme	0,93	0,94	1,02
Age (réf = 30 ans ou plus)			
Moins de 25 ans	1,16**	1,10	1,23**
De 25 à 29 ans	1,07	0,99	1,08
Famille (réf = sans conjoint)			
En couple sans enfants	0,98	1,06	0,99
En couple avec enfants	0,86**	1,03	1,39**
Lien avec l'immigration (réf = Ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	1,03	0,97	1,06
Au moins un parent immigré	1,06	1,06	1,12
Parents dans la fonction publique (réf = Aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	1,02	1,02	0,98
PCS des parents (réf = Dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,96	0,96	1,00
Dominante employé	0,97	0,98	0,99
Autre	0,98	0,87**	0,99
Situation professionnelle (réf = Enseignant)			
Etudiant	1,19***	1,22***	1,18**
Autre	0,89*	0,87**	1,08
Inscription également à l'agrégation (réf = Non)			
Oui	0,97	1,04	0,90
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,77***

Champ : candidatures aux Capes externe dans une discipline artistique en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,2 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFF - Sdessi.

TABLEAU 21 • Principaux déterminants de la réussite à chaque étape du Capes externe dans une discipline littéraire ou en sciences humaines pour les candidats inscrits uniquement à cette voie d'accès

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = Homme)			
Femme	0,97**	1,05***	1,09***
Age (réf = 30 ans ou plus)			
Moins de 25 ans	1,34***	1,18***	1,06
De 25 à 29 ans	1,24***	1,09***	1,03
Famille (réf = sans conjoint)			
En couple sans enfants	1,02	1,07***	1,05**
En couple avec enfants	1,00	1,02	1,14**
Lien avec l'immigration (réf = Ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	0,98	0,91**	1,06
Au moins un parent immigré	0,98	0,98	0,99
Parents dans la fonction publique (réf = Aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	1,01	1,00	1,00
PCS des parents (réf = Dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,98	0,96*	0,99
Dominante employé	0,98	0,92***	1,00
Autre	0,96*	0,90***	0,97
Situation professionnelle (réf = Enseignant)			
Etudiant	1,20***	1,25***	1,09***
Autre	0,86***	0,96	1,02
Inscription également à l'agrégation (réf = Non)			
Oui	0,97	1,06***	1,01
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,97***

Champ : candidatures aux Capes externe dans une discipline littéraire ou de sciences humaines en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,2 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

TABLEAU 22 • Principaux déterminants de la réussite à chaque étape du Capes externe dans une discipline linguistique pour les candidats inscrits uniquement à cette voie d'accès

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = Homme)			
Femme	1,02	1,01	0,96
Age (réf = 30 ans ou plus)			
Moins de 25 ans	1,21***	1,22***	1,13***
De 25 à 29 ans	1,16***	1,12***	1,14***
Famille (réf = sans conjoint)			
En couple sans enfants	1,02	1,00	1,05*
En couple avec enfants	0,99	0,90**	1,13**
Lien avec l'immigration (réf = Ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	0,96*	0,86***	0,99
Au moins un parent immigré	1,01	0,94**	0,95
Parents dans la fonction publique (réf = Aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	0,95**	0,95**	0,94**
PCS des parents (réf = Dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,99	0,94**	0,94*
Dominante employé	1,04	0,86***	0,94*
Autre	0,99	0,85***	0,88***
Situation professionnelle (réf = Enseignant)			
Etudiant	1,22***	1,23***	1,12***
Autre	0,86***	1,02	1,02
Inscription également à l'agrégation (réf = Non)			
Oui	0,93**	1,16***	0,91**
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,85***

Champ : candidatures aux Capes externe dans une discipline linguistique en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,2 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi.

TABLEAU 23 • Principaux déterminants de la réussite à chaque étape du Capes externe dans une discipline scientifique pour les candidats inscrits uniquement à cette voie d'accès

Effets	Présents	Admissibles	Admis
Sexe (réf = Homme)			
Femme	0,99	0,96**	1,00
Age (réf = 30 ans ou plus)			
Moins de 25 ans	1,29***	1,21***	1,04
De 25 à 29 ans	1,24***	1,13***	0,99
Famille (réf = sans conjoint)			
En couple sans enfants	1,02	1,07***	1,07***
En couple avec enfants	0,97	0,95	1,07
Lien avec l'immigration (réf = Ni immigré, ni descendant d'immigré)			
Immigré de nationalité européenne	0,99	0,90***	1,00
Au moins un parent immigré	1,00	0,99	1,06**
Parents dans la fonction publique (réf = Aucun parent dans la FP)			
Au moins un parent dans la FP	1,02	0,97	0,97
PCS des parents (réf = Dominante cadre)			
Dominante intermédiaire	0,99	0,94**	0,95*
Dominante employé	1,00	0,93***	0,96
Autre	1,03	0,89***	0,93***
Situation professionnelle (réf = Enseignant)			
Etudiant	1,22***	1,29***	1,12***
Autre	0,83***	1,08**	0,94
Inscription également à l'agrégation (réf = Non)			
Oui	1,03	1,13***	0,97
Rang normé (par section et option) à l'admissibilité			1,99***

Champ : candidatures aux Capes externe dans une discipline scientifique en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : parmi les candidats qui se sont inscrits, les étudiants ont 1,2 fois plus de chances que les enseignants, à autres caractéristiques similaires, de se présenter aux épreuves écrites (voir Méthode). Cet effet est significatif avec une forte présomption ($p < 0,01$).

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdssi.

TABLEAU 24 • Sexe, âge et situation professionnelle des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capeps dans la voie externe seulement selon leur inscription ou non à l'agrégation (en %)

Inscription ou non à l'agrégation	CAPES		CAPEPS		CAPET	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sexe						
Femmes	47	57	33	32	47	59
Hommes	53	43	67	68	53	41
Âge au 31 décembre 2024						
Moins de 25 ans	25	24	70	62	7	8
25 à 29 ans	40	33	26	34	26	19
30 à 39 ans	18	22	4	3	31	29
40 à 49 ans	11	14	-	1	23	29
50 ans ou plus	6	7	-	-	13	14
Age moyen (en années)	31	32	24	25	37	37
Situation professionnelle						
Etudiants	50	33	63	56	15	14
Enseignants	21	28	27	32	42	37
Autres	29	38	10	12	43	49
Effectifs	3544	14741	224	2640	629	2358

Champ : candidatures aux Capes, Capet et Capeps externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, 25 % des candidats inscrits au Capes, dans la voie externe uniquement et inscrits également à l'agrégation ont moins de 25 ans contre 24 % de ceux qui ne sont pas inscrits à l'agrégation.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

TABLEAU 25 • Sexe, âge et situation professionnelle des candidats inscrits au Capes par disciplines dans la voie externe seulement selon leur inscription ou non à l'agrégation (en %)

	CAPES							
	Disciplines artistiques		Disciplines littéraires et sciences humaines		Langues		Disciplines scientifiques	
Inscription ou non à l'agrégation	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Sexe								
Femmes	72	70	50	54	71	75	31	45
Hommes	28	30	50	46	29	25	69	55
Âge au 31 décembre 2024								
Moins de 25 ans	16	23	22	26	16	26	33	19
25 à 29 ans	29	38	47	35	41	31	33	31
30 à 39 ans	36	22	17	21	23	21	14	23
40 à 49 ans	15	13	11	12	13	15	10	17
50 ans et plus	5	5	4	6	7	7	9	10
Age moyen (en années)	33	31	30	31	34	32	32	33
Situation professionnelle								
Etudiants	29	33	56	36	42	37	48	26
Enseignants	26	29	18	28	27	30	20	26
Autres	45	39	26	36	31	33	31	47
Effectifs	131	814	1613	6363	505	3593	1295	3971

Champ : candidatures aux Capes externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, 16 % des candidats inscrits au Capes dans une discipline artistique, dans la voie externe uniquement et inscrits également à l'agrégation ont moins de 25 ans contre 23 % de ceux qui ne sont pas inscrits à l'agrégation.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

TABLEAU 26 • Origines migratoire et sociale des candidats inscrits au Capes, au Capet ou au Capeps dans la voie externe seulement selon leur inscription ou non à l'agrégation (en %)

Inscription ou non à l'agrégation	CAPES		CAPEPS		CAPET	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Lien à l'immigration						
Immigré de nationalité européenne	11	14	1	1	10	12
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽¹⁾	4	5	1	2	9	9
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	8	7	10	6	6	6
Ni immigré, ni descendant d'immigré	77	75	89	92	75	73
Parents dans la fonction publique						
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	21	15	33	20	18	12
Oui mais un seul des deux parents	31	31	31	37	29	31
Aucun parent	48	54	37	43	53	58
Parents enseignants⁽²⁾						
Au moins un parent enseignant	24	16	36	23	17	13
Aucun parent	76	84	64	77	83	87
PCS des parents⁽²⁾						
Dominante cadre	33	21	36	22	23	17
Dominante intermédiaire	27	24	27	27	25	24
Dominante employée	17	21	22	25	19	19
Dominante petit indépendant	8	9	6	6	10	11
Dominante ouvrière	9	13	3	12	11	13
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	7	12	7	7	13	15
Effectifs	3544	14741	224	2640	629	2358

Note : (1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures aux Capes, Capeps et Capet externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, 11 % des candidats inscrits au Capes et inscrits également à l'agrégation sont immigrés de nationalité européenne contre 14 % de ceux qui ne sont pas inscrits à l'agrégation.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

TABLEAU 27 • Origines migratoire et sociale des candidats inscrits au Capes par disciplines dans la voie externe seulement selon leur inscription ou non à l'agrégation (en %)

Inscription ou non à l'agrégation	CAPES								
	Disciplines artistiques		Disciplines littéraires et sciences humaines		Langues		Disciplines scientifiques		
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	
Lien à l'immigration									
Immigré ressortissant d'un pays européen	6	7	8	7	28	28	8	14	
Descendant d'immigrés - les deux parents immigrés ⁽¹⁾	3	3	4	4	4	6	4	5	
Descendant d'immigré - un parent immigré et un parent non immigré	12	6	10	7	9	6	6	7	
Ni immigré, ni descendant d'immigré	79	84	79	83	59	60	81	73	
Parents dans la fonction publique									
Oui, les deux parents ⁽¹⁾	18	14	19	16	23	15	22	16	
Oui mais un seul des deux parents	27	30	33	32	31	29	30	31	
Aucun parent	55	56	48	52	46	56	49	53	
Parents enseignants⁽²⁾									
Au moins un parent enseignant	18	15	23	16	26	15	24	17	
Aucun parent	82	85	77	84	74	85	76	83	
PCS des parents⁽²⁾									
Dominante cadre	28	18	34	22	30	17	33	23	
Dominante intermédiaire	28	27	28	24	23	23	27	26	
Dominante employée	19	22	15	22	20	21	17	20	
Dominante petit indépendant	9	7	7	7	8	11	7	9	
Dominante ouvrière	7	13	9	14	11	14	8	11	
Un seul actif employé ou ouvrier (ou aucun parent n'ayant travaillé)	9	13	6	11	8	15	8	11	
Effectifs	131	814	1613	6363	505	3593	1295	3971	

(1) Les deux parents, ou le parent en cas de famille monoparentale

(2) Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle des parents du candidat ou des personnes qui l'ont élevé, au moment de l'enquête ou de la fin des études pour les candidats ayant achevé leurs études initiales. Cette analyse porte uniquement sur les candidats dont les réponses ont permis de coder la PCS des deux parents (ou du parent en cas de famille monoparentale)

Champ : candidatures aux Capes externe en 2024, pour les candidats non-inscrits dans une autre voie d'accès.

Lecture : en 2024, 6 % des candidats inscrits au Capes dans une discipline artistique et inscrits également à l'agrégation sont immigrés de nationalité européenne contre 7 % de ceux qui ne sont pas inscrits à l'agrégation.

Sources : Enquête Concours 2024 et Base administrative Concours, DGAFP - Sdessi. Enquête emploi, Insee

↳ Bibliographie

Redon G. (2026), « La réussite au certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel selon le profil des candidats », Point Stat n° 54, DGAFP

Redon G. (2025), « La réussite aux concours de l'agrégation selon le profil des candidats », Point Stat n° 53, DGAFP.

Valette C. (2026), « Profil des admis aux concours enseignants 2024 », *Note d'Information*, n° 26.08, DEPP.

Valette C. (2025), « Chapitre 5. Les concours de recrutement », in *Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025*.

Amossé T., Chardon O., Eidelman A. (2019), « La rénovation de la nomenclature socioprofessionnelle (2018-2019) », Rapport du groupe de travail du Cnis n°156

Retrouvez les travaux de la DEPP sur
education.gouv.fr/etudes-et-statistiques

Publications et archives

Retrouvez toutes les publications et archives de la DEPP sur
archives-statistiques-depp.education.gouv.fr

Jeux de données en open data

Retrouvez tous les jeux de données de la DEPP en open data sur
data.education.gouv.fr